



Conseil Citoyen de CITE

COMPTE RENDU DU 2 Juin 2015

Ordre du jour :

- Propreté et réglementation de la ville
- Présentation du travail du groupe « circulation »
- LGV - gare de Narbonne - frêt

Ajout à l'ODJ :

- modification de notre permanence qui se tiendra désormais le dernier mercredi de chaque mois – nécessité de modifier le règlement intérieur Et l'affiche apposée sur la porte d'entrée du CCAS.
- Remplacement des personnes qui ne se sont jamais présentées ni même manifestées. Envoi à Géraldine de la liste de ces personnes pour un contact téléphonique personnalisé puis remplacement sur la base de la liste disponible en Mairie.

Présents :14, Excusés : 3

Séance de réponses aux questions animée par Mme GRANIER-CALVET suite au compte rendu de la Commission « Propreté et réglementation de la Ville »

1- Budget propreté :

1.900.000 euros de fonctionnement et 100000 euros d'investissement.(poubelles de 60l et Acquisition de 3 machines « Gloutons »

Contrat de 3 ans avec la SITA + 26 salariés municipaux + 5 employés municipaux en renfort pour Bourg et Cité pendant l'été. Travail de concert entre SITA et Mairie (nettoyage des Barques est effectué par SITA

2- Réglementation – verbalisation

Déjection canines : L'amende va passer de 35 à 68 euros.

A partir de janvier 2016 : importante campagne de sensibilisation avec macaron « canin responsable » petits sachets, signalétique, ajout de bacs, action renforcée de la balayeuse

3- Cœur de ville

Achat de 3 appareils « gloutons » (investissements) circuit Cœur de Ville exclusivement / nécessité de poubelles plus grandes/ constat est fait de l'augmentation des déchets à traiter en Cœur de ville (investissements) / les « Moto-crottes » de la mairie sont HS relay est pris par celle de la SITA.

4- Charte commerçant

Il est confirmé que l'obligation de nettoyage des terrasses est inscrite dans la convention, un rappel va être fait par la Mairie ainsi qu'un rappel sur la nécessité de respecter les dates de ramassage des cartons (**3 fois par semaine**)



La Mairie a pour obligation de tenir propre la bande de 1.50m de passage. La Mairie doit aussi demander aux responsables de l'Agglomération du Grand Narbonne si les bouteilles de verre peuvent être jetées à toute heure par les commerçants, ou si il est nécessaire d'apposer un panneau interdisant la dépose du verre dans les conteneurs prévus à cet effet, après 22Heures.

5- Canal + berges

Le service technique de la Mairie, s'occupe de la voirie. Le Service des Voies navigables de France s'occupe du canal. La gestion des poubelles est prise en charge par l'Agglomération du Grand Narbonne. Pour le nettoyage du canal, 2 petits bateaux électriques sont envisagés. Une meilleure signalétique est prévue suite à la réouverture de la capitainerie avec un capitaine salarié de la Mairie. La problématique de la propreté des berges va être étudiée par la Mairie. A suivre, prise en considération de la demande. Pose de 2 panneaux aux entrées du Port de La Ville de Narbonne pour identifier le secteur et définir les règles de respect des lieux. La Mairie doit vérifier l'implantation des pancartes (Vers le Théâtre et à l'écluse du moulin du Gua)

6-« Fumeurs de la Poste »

La mairie doit faire un courrier à la poste de Narbonne pour rappeler que la rue attenante n'est pas un cendrier pour les salariés qui font leur pause.

Fin de séance 20H15 - ODJ non fini

RDV pris avec madame GRANIER CALVET le mercredi 9 septembre 2015 pour faire le point sur la circulation

Prochaine réunion fixée au mardi 30 juin 2015 à 18H30 salle CCAS

Ordre du jour :

- **Plan de circulation**
- **LGV et gare de Narbonn**

Le coordinateur

P.Sablayrolles